

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE - (n° 2622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Nicolin

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« établi »,

insérer les mots :

« dans les conditions prévues au neuvième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.